

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19860 - 76ÈME ANNÉE

Pourquoi une telle croisade contre les motifs impérieux ?

Régionales : Didier Robert demande l'aide de l'Etat pour rétablir la « continuité territoriale » au mépris de la santé des Réunionnais

A trois semaines des élections régionales, Didier Robert ne peut pas utiliser une de ces armes, la soi-disant « continuité territoriale ». Les motifs impérieux et la quarantaine sont autant d'obstacles à la distribution massive de bons de réduction sur les billets d'avion à quelques semaines des élections. D'où la demande de levée des motifs impérieux pour tous, afin que ne pas créer « des inégalités à l'approche des départs en vacances ». Cette déclaration semble ignorer que la quarantaine d'une semaine doit être respectée, et raisonne comme l'appel à l'aide d'un candidat qui pleure parce que son joujou est cassé.

Le 19 mai dernier, un communiqué du ministère des Outre-mer annonçait la levée de l'obligation d'avoir un motif impérieux pour entrer ou quitter La Réunion pour une certaine catégorie de passagers :

« Entre La Réunion et Mayotte et l'Hexagone : levée des motifs impérieux pour les voyageurs vaccinés (schéma vaccinal complet) dans les deux sens à partir du 9 juin. Néanmoins, la diffusion dans ces deux territoires d'un variant dit « sud-africain » préoccupant peu présent dans l'Hexagone nécessite des mesures

d'isolement renforcées par rapport aux Antilles, dans les deux sens : un test PCR négatif de moins de 72h avant le départ continuera à être exigé. Les voyageurs en provenance et à destination de ces territoires s'engageront également à un auto-isolement de 7 jours à l'issue duquel ils devront être testés négatifs, qu'ils soient vaccinés ou non. »

Le Schéma vaccinal complet est précisé sur le site web de la préfecture de La Réunion :

« Le schéma vaccinal est dit complet

– 2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, Astra Zene-ca).

– 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson)

– 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu le Covid (1 seule injection). »

Deux vaccins sont utilisés à La Réunion contre la COVID-19 : Pfizer et Johnson & Johnson. Ce dernier est réservé aux plus de 55 ans.

Dans un communiqué diffusé hier, l'ARS Réunion annonce ceci :

« Au 25 mai 2021, 142 200 réunionnais avaient pu bénéficier d'au moins une première inje-

ction, dont 64 300 d'une deuxième injection. 17 % de la population de La Réunion est donc entrée dans le processus de vaccination. Suite à l'ouverture à toute personne de plus de 18 ans sans autre critère, près de 21 400 personnes supplémentaires de 18 à 50 ans ont bénéficié d'une 1ère injection sur les deux dernières semaines, soit plus du double des personnes de 18 à 50 ans précédemment vaccinées depuis janvier. »

Avec ces données, il est possible d'anticiper le nombre de personnes qui pourront être susceptibles de voyager sans motif impérieux au 9 juin prochain. Compte tenu de l'utilisation très récente du vaccin Johnson & Johnson, la plupart des personnes vaccinées à La Réunion l'ont été par le produit vendu par Pfizer.

64.000 voyageurs potentiels au 25 mai au lieu de plus de 800.000

Au 25 mai, 64.300 personnes avaient reçu une seconde injection, elles ont donc un schéma vaccinal complet et peuvent donc utiliser l'avion sans justifier la raison de leur déplacement. Néan-

moins, le ministère des Outre-mer est très clair : les passagers doivent s'engager à réaliser une quarantaine d'une semaine à leur arrivée. S'ils respectent cet engagement, cela signifie une semaine sans sortir de leur hébergement.

C'est dans ce contexte qu'arrive l'intervention de Didier Robert, président de Région en campagne pour sa réélection. Selon plusieurs médias, le président du Conseil régional a demandé au préfet de lever l'obligation des motifs impérieux pour tous :

« La levée d'ici quelques jours des motifs impérieux, uniquement pour les personnes vaccinées est à mon sens une discrimination qui porte pleinement préjudice à l'économie locale et aux familles réunionnaises ». Il craint **« des inégalités à l'approche des départs en vacances »**. **« Compte tenu des délais, de nombreuses personnes ne rempliront pas les conditions vaccinales leur permettant de voyager aux mois de juillet et août ».**

Cette sortie amène plusieurs remarques.

Quid de la quarantaine ?

Tout d'abord, il semble que le chef de la Région ainsi que d'autres acteurs économiques aient mal interprété l'évolution de la réglementation à compter du 9 juin.

En effet, même si la personne est vaccinée, la dispense des motifs impérieux ne signifie pas dispense de la quarantaine. Commencer ses vacances par un isolement d'une

semaine dans un autre pays est ce qui attend les volontaires au départ s'ils respectent la quarantaine. Voilà de quoi refroidir les envies de vacances dans le froid de l'hémisphère Nord !

Or, si les motifs impérieux sont considérés comme un obstacle aux voyages et pas la quarantaine, cela doit bien signifier que le respect de la quarantaine n'entre pas en considération. Cela n'est pas étonnant. A la différence des pays qui ont choisi de ne pas laisser entrer le virus, le gouvernement a choisi une autre stratégie. Mesure de bon sens, la quarantaine surveillée dans un centre dédié n'a été qu'une mesure exceptionnelle pour La Réunion. Sans contrôle permanent de la localisation du passager devant être en quarantaine, il est difficile de parler d'un isolement garanti.

Didier Robert privé d'une arme électorale

Ensuite, les restrictions de déplacement sont un grave problème pour le président de la Région Réunion. En effet, pour se construire une popularité, Didier Robert a fait de la Région Réunion une agence de voyage, qui distribue des bons de réduction pour les voyageurs voulant aller en France, y compris pour ceux qui ont déjà les moyens de se payer des billets d'avion. Avant le coronavirus et les motifs impérieux, ce sont plus de 50 millions d'argent public qui étaient utilisés en une année à cette fin.

Il reste trois semaines à Didier Ro-

bert avant le premier tour de l'élection régionale. Et compte tenu du maintien des restrictions aux déplacements, il ne peut pas utiliser une de ses armes électorales : la soi-disant « continuité territoriale ».

Alors que l'aggravation de l'épidémie impose de fermer enfin l'aéroport comme en Kanaky Nouvelle-Calédonie, Didier Robert n'hésite pas à prendre le parti d'aggraver la crise sanitaire en prônant l'ouverture en grand des portes de l'aéroport aux cas importés de retour de vacances en France. Pour ne pas que La Réunion vive une troisième épidémie quelques semaines après les retours de vacances, il importe de renforcer les mesures pour protéger la population qui n'a pas les moyens ou qui n'a pas de raison de voyager. Cela suppose un engagement : ne pas partir en vacances en France pour ne pas prendre le risque d'aggraver la crise sanitaire à La Réunion. Et pour respecter cet engagement, une seule décision : fermer l'aéroport.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Parce que les ménages Réunionnais sont dans une plus grande précarité, il est plus que temps de changer de modèle

Le dernier rapport de l'IEDOM rappelle, s'il le faut encore, à quel point les ménages réunionnais sont dans une situation de fragilité financière. La précarité, ce ne sont pas seulement des chiffres, c'est surtout le quotidien d'un Réunionnais sur trois.

Le traitement du surendettement vise à apporter des solutions aux ménages en difficulté financière. En 2020 à La Réunion, 1 102 dossiers de surendettement ont été déposés à la Commission de surendettement dont l'IEDOM assure le secrétariat. L'année 2020 se singularise par une baisse importante du nombre de dossiers déposés (-15 % à La Réunion, -21 % sur l'ensemble des départements d'outre-mer et -24 % au niveau national), liée à la crise sanitaire et à la période de confinement. À La Réunion, sur les dix dernières années, le nombre de dossiers déposés évolue autour de 1 200 par an. Cela représente plus de la moitié des dossiers déposés dans l'ensemble des départements ultramarins (57 % en 2020).

La Réunion se distingue de l'Hexagone par une proportion moindre de ménages surendettés, alors que la population y est plus pauvre. Cette situation, si elle semble paradoxale, peut trouver explication dans les spécificités socioculturelles réunionnaises, notamment une solidarité familiale ou communautaire plus forte. Par ailleurs, les ménages à faibles revenus, plus nombreux à La Réunion, ont moins recours aux crédits bancaires (majoritairement présents dans les situations de surendettement).

Les dettes de charges courantes sont souvent de montants moins élevés, mais plus systématiques que les dettes à la consommation. Elles sont présentes dans près de 9 dossiers sur 10 en 2020 à La Réunion. L'endettement moyen lié à ces dettes a doublé depuis 2011 passant de 3 700 euros à 7 500 euros en 2020. Cette augmentation traduit plus souvent une difficulté des ménages à faire face aux charges de la vie quotidienne, qu'une accumulation de crédits. Dans la plupart des cas, il s'agit de dettes de logement (loyers impayés, arriérés sur les charges de copropriété). Ces dettes représentent 50 % des arriérés de charges courantes en 2020. Les dettes fiscales en représentent 27 %, et les charges d'énergie et de communication (factures impayées) 11 %.

Ces chiffres démontrent des difficultés quotidiennes de subsistance des Réunionnaises et des Réunionnais. L'intégration a produit tout ce qu'on pouvait en espérer. L'égalité sociale a permis d'avoir un bouclier social. Mais maintenant pour éradiquer la pauvreté, il nous faut changer de braquer. La nouvelle étape de notre développement passe par la Responsabilité. Que le peuple Réunionnais puisse prendre en main son destin, dans le respect de la Constitution de la France, est le seul moyen pour sortir, notre population de la grande pauvreté, et emmener le Pays sur la voie du développement, qui profite à tous et améliore les conditions d'existence de chacun.

Fermer les yeux sur la précarité, la maladie, la déchéance, l'exclusion, c'est pratiquer une politique de l'autruche qui se retournera inévitablement contre ceux qui l'auront cautionnée. Noël Mamère

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Apré sak lo konsèye konstitisyonèl la déssidé, San foi dsi lo métyé romète noute l'ouvraz, poli é ropoli ali san sèss

Mézami, zot i koné dan la Franss néna in konsèye konstitisyonèl é la demande ali pou gardien lo tanp La Républik tèlkessé. Dizon li lé plito okipé pou konsèrv lo monde tèl ké li lété dan lo passé, é pa pou prévoir lo monde konm li sra dann lé zané k'i vien. Sé konmsa ké mi wa bande koko fromaz-la é mi sipoze sa i doi fé azot ni pin ni makatya. Sa i anpèsh pa mwin di mon rézon.

Mon rézon i porte dsi bande lang minoritère, an partikilyé dsi noute kréol La Rényon. Antansyon, mi sa pa di azot in kozman z'espésyalist mé sinploman sète in moun toulézour, shak zour, pti kou san sèss, i fé toute sak li pé pou gardien nout tanple anou, lo kréol rényoné, avèk son kiltir, son filozofi, épi konm k'i diré noute lidantité d'rényoné, sak i fé ké nou sé nou é nou sé pa lézote, é lé zote sé pan ou, san dézorde, san rankine, san z'ète séparatist, avèk si zot i vé konm sinp fil rouj sète nout lidantité rényoné.

Donk na pwin lontan, lo parlman bande fransé la vote in loi, é d'apré sak mi koné sé in pa an avan pou noute lang kréol rényoné, épi son l'izaz dann lékol pou marmaye nout péi. Mi koné pa pou kossa mé kan mwin la konète in soisantène dépité-sénatère la porte in réklamassyon dovan lo konsèye konstitisyonèl mwin lété pa trankil é mwin téi di provik i fé pa in pa an avan é dé pa an aryèr, mé o moïnss dè pa an avan é in sèl pa anryèr.

Astèr zot i koné lo konsèye an késtyon la kass in pé déssèrtènn mézir té marké dan la loi-Témoignages yèr i anparl donk lir ali bin. L'ère d'zordi, mi panss loi-la mèm in pé aboli dann dsu lé zantournir la pa in kou d'épé dan lo, é mi panss nou va oir la koze la avanss in pé é nou militan i fo konm i di san foi dsi lo métyé ni romète nout louvraz, poli é ropoli ali san sèss.

Mé kon m sé t'in n'afèr kapital, nou nora lokazyon aroir l'afèr.

Justin